

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU DU 23/11/2016

PRESENTS : MARTIN – GRELLETY – HAREL - PORTELLO – DELBOS - FEUILLE - FOURAN - DOAT - COUPARD – SOULAGE - PERROT

SECRETAIRE : Laurent PORTELLO

Date de convocation du Conseil Municipal : 18/11/2016

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du conseil municipal du 26/10/2016.
Il est adopté à l'unanimité.

Délibération 2016-11/38

RVPB (RIVIERES, VALLEES ET PATRIMOINE EN BERGERACOIS) : MODIFICATION PARTIELLE DES STATUTS

Monsieur le Maire de Varennes, informe le conseil municipal que le syndicat mixte Rivières, Vallées et Patrimoine en Bergeracois (RVPB) propose, par délibération du 19/11/2015 de modifier partiellement ses statuts afin de les mettre à jour et intégrer de nouvelles compétences liées à la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) et d'élargir le périmètre du syndicat à la commune de Saint Agne.

L'article 1 modifié est présenté comme suit :

En application des articles L5211-1 à L5211-58 et L5212-32 à L5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la proposition 60 du Schéma Départemental de Coopération Intercommunal, il est formé entre les communes de :

Baneuil,	Faux,	Monsaguel,	Saint Laurent des Bâtons,
Bayac,	Flaugeac,	Montaut,	Saint Laurent des Vignes,
Beaumontois en Périgord,	Gardonne,	Montferrand du Périgord,	Saint Marcel du Périgord,
Bergerac,	Issigeac,	Naussannes,	Saint Nexans,
Bouillac,	Lamonzie Montastruc,	Paunat,	Saint Perdoux,
Bouniagues,	Lamonzie Saint Martin,	Pressignac-Vicq,	Saint Romain de
Bourniquel,	Lanquais,	Saint Agne,	Monpazier,
Cause de Clérans,	Liorac sur Louyre,	Saint Aubin de Lanquais,	Sainte Alvère,
Cendrieux,	Lolme, Marsalès,	Saint Avit Rivière,	Sainte Croix de Beaumont,
Colombier,	Mauzac et Grand Castang,	Saint Avit Sénieur,	Singleyrac,
Conne de Labarde,	Molières, Monbazillac,	Saint Capraise de Lalinde,	Trémolat
Cours de Pile,	Monmadales,	Saint Cernin de Labarde,	Varennes
Couze Saint Front,	Monsac,	Saint Félix de Villadeix,	

et
la communauté de commune de Sigoulès – représentant les communes de :

Cunèges,	Ribagnac,
Gageac et Rouillac,	Rouffignac de Sigoulès,
Mescoulès,	Saussignac,
Monestier,	Sigoulès
Pomport,	Thénac
Razac de Saussignac,	

un syndicat mixte intercommunal dénommé :

« RIVIERES, VALLEES ET PATRIMOINE EN BERGERACOIS » RVPB.

L'article 2 modifié est présenté comme suit :

A compter du 1er janvier 2017, le syndicat exerce en lieu et place de toutes les communes membres les compétences suivantes :

- ✦ préservation du bon état environnemental des cours d'eau
- ✦ valorisation des cours d'eau et du patrimoine naturel et bâti lié aux cours d'eau
- ✦ étude, restauration, entretien, protection de la faune et de la flore et contrôle des espèces invasives sur l'ensemble des milieux aquatiques des bassins versants du RVPB
- ✦ L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ; l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ; la défense contre les inondations ; la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines
- ✦ toutes actions liées directement ou indirectement aux quatre points pré-cités, ou à la compétence GEMAPI

Monsieur le Maire de Varennes précise que, selon le code du CGCT, pour les modifications statutaires, la décision est subordonnée à la décision des conseils municipaux ou conseils communautaire des membres dans les conditions de majorité qualifiées requises pour la création d'un EPCI.

La compétence GEMAPI, introduite par la loi MAPTAM sera automatiquement confiée aux communes au plus tard le 1^{er} janvier 2018. Si elles sont déjà organisées ensemble via un syndicat de rivière, les communes peuvent adopter cette compétence par anticipation et la transférer au syndicat compétent.

Les conseils municipaux, et conseils communautaires, doivent se prononcer dans un délai de trois mois sur la modification envisagée à compter de la notification. A défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable.

Après délibération et vote, le conseil municipal à 10 voix pour et une abstention :

- approuve l'article 1 modifié tel que présenté ci-dessus
- approuve l'article 2 modifié tel que présenté ci-dessus
- adopte la compétence GEMAPI
- transfère la compétence GEMAPI au syndicat mixte RVPB
- autorise Monsieur le maire à effectuer toute démarche et formalité administrative afférente à ces modifications.

Délibération 2016-11/39

SMDE 24 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que suite au transfert de compétence du SIAEP de Lalinde au SMDE 24, il convient de désigner les représentants qui siégeront au sein du SMDE 24.

Conformément aux statuts du SMDE 24 les communes adhérentes doivent nommer :

- Un délégué titulaire
- Un délégué suppléant

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal est invité à élire les délégués au Syndicat Mixte Des Eaux de la Dordogne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, élit les délégués qui siègeront au comité syndical du SMDE 24 :

Délégué titulaire :

M. Serge GRELLETY
19 Cité Les Coustals 24150 Varennes

Délégué suppléant :

M. Jean-François FOURAN
Les Broqueries 24150 Varennes

Délibération 2016-11/40

DENOMINATION DES VOIES DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de dénomination des voies de la commune (liste et carte annexées).

Une création et une modification sont à faire :

202	VC	Rue de l'ancienne école
506	CR 9	Chemin du Bardillou

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide la dénomination des voies de la commune de Varennes et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Délibération 2016-11/41

CONTRAT D'OBJECTIFS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération du conseil du 17/02/2016, il a été décidé de confier au SDE 24, le programme FACE C 2017 « EFFT POSTE MAIRIE ».

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que le projet d'éradication des fils nus sous tension dans le bourg a été proposé pour le contrat d'objectifs.

Opération	Montant HT	Taux	Subvention
Effacement réseaux - bourg	70 000 €	25 %	17 500 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de réaliser ces travaux
- sollicite l'attribution de la subvention du contrat d'objectifs du Conseil Départemental
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires

Délibération 2016-11/42

CNP ASSURANCES : RENOUELEMENT DES CONTRATS D'ASSURANCE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents, permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge lorsqu'il faut remplacer un agent absent pour congés maladie, maternité, accident du travail

Ils doivent être renouvelés pour l'année 2017.

Après avoir pris connaissance des contrats adressés par CNP assurances, par délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité donne un avis favorable pour le renouvellement des contrats et autorise Monsieur le Maire à les signer.

Délibération 2016-11/43

CNP ASSURANCES : AVENANT A LA CONVENTION

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de l'avenant à la convention de gestion du contrat CNP assurances concernant le chapitre « dispositions pratiques » article VII Gestion des sinistres.

Après avoir pris connaissance de l'avenant à la convention de gestion, par délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de gestion.

Délibération 2016-11/44

TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le comptable du trésor n'a pu procéder au recouvrement de la somme de 81.58 € et que pour cette raison il demande l'admission en non-valeur de ce montant.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne un avis favorable et autorise Monsieur le Maire à procéder à l'admission en non-valeur de la somme de 81.58 €.

CHANTIER CONCORDIA

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il a pris contact avec l'association Concordia, qui a pour but de contribuer à la vie sociale par la réalisation de travaux civils d'intérêt général, entre autre.

Monsieur le Maire ajoute qu'il a donc demandé à Concordia d'étudier et de chiffrer la réhabilitation d'un mur qui soutient la petite place qui fait partie de l'impasse de St Avit à proximité du cimetière.

Il précise que le coût d'une telle opération serait de 12 730 € pour recevoir une équipe de 13 personnes plus 2 animateurs sur 21 jours.

La part communale s'élèverait à 2 800 € hors matériels et matériaux.

Monsieur le Maire indique qu'on abordera de nouveau ce dossier lors du conseil municipal de décembre.

En attendant on peut réfléchir comment porter et fédérer ce projet auprès de la population.

ECLAIRAGE DE L'ÉGLISE

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que suite à la demande de plusieurs administrés, il a fait faire un devis pour réhabiliter l'éclairage de l'église et remettre aux normes le tableau de distribution électrique. Le coût total de ce dossier s'élève à 3 588 € TTC. Monsieur le Maire ajoute qu'on programmera ces travaux pour 2017.

SCOLAIRE : APPEL A PROJET

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que suite au courrier reçu de l'inspection d'académie en octobre concernant le 2^{ème} appel à projet pour la rentrée 2017, les 5 communes du RPI se sont réunies et ont décidé de répondre à celui-ci.

Monsieur le Maire ajoute que les 5 communes proposent la restructuration du RPI avec la création d'un pôle maternelle à St Capraise tout en conservant l'école dans les autres villages. Un courrier de réponse sera adressé, signé par les 5 communes, à l'inspection d'Académie.

INFOS CCBDP

Vélo route avec voie verte, le budget a été voté. Les travaux vont commencer prochainement.

Construction à Beaumont d'une nouvelle gendarmerie.

Vote des statuts de la communauté suite à changement de compétences et arrivée de Trémolat.

QUESTIONS DIVERSES

Plan d'urbanisme : pas de changement de l'instruction des dossiers dans le cadre du SCOTT.

Grippe aviaire : les zones le long de la Dordogne sont en risque élevé, la commune de Varennes est concernée et doit communiquer auprès de la population. Un courrier sera adressé à chaque foyer en possession d'animaux dit de basse-cour.

SMD3 : des bacs vont être distribués fin novembre début décembre. A partir du 7 décembre le ramassage des ordures ménagères se fera le mercredi au lieu du vendredi.

Monsieur le Maire indique également qu'il a demandé au SMD3 la faisabilité de création d'un point de collecte collectif à proximité de la salle des fêtes.

Fin de la réunion à 23 h 45